

Le commissaire-enquêteur en 3 questions

FONCTION C'est lui qui organise l'enquête et informe le public dans le cadre de projets émanant de l'État, du Département, d'une commune, d'une société publique ou d'une entreprise privée... N'étant pas expert, il doit se former régulièrement.

Quel est son rôle dans l'enquête publique ?

Le commissaire-enquêteur joue un rôle essentiel dans les avis d'enquête publique (1). Il a pour mission d'informer et de consulter la population en vue de préparer la décision publique. Il se doit d'être à l'écoute de tous ceux qui le rencontrent dans le cadre du projet, doit rester neutre, présente le projet mais ne le défend pas. À l'issue de l'enquête, il rédige un rapport d'enquête publique avec des conclusions motivées, son avis, et le transmet au préfet.

Comment devient-on commissaire-enquêteur ?



On compte 167 commissaires enquêteurs sur la région Adour-Gascogne, qui suivent régulièrement des formations, comme le 8 juin à Lourenties.

Le candidat adresse un courrier à la préfecture et une commission retient et nomme les personnes choisies pour un mandat d'un an qui peut être renouvelable. Pour 2009, ils sont 167 sur la région Adour-Gascogne (départements 32/40/64/65) dépendants

» ZOOM

120 enquêtes par an dans le département

Il y aura de plus en plus d'enquêtes sur le long terme, du fait notamment de l'évolution des technologies en matière, par exemple, d'énergie éolienne ou photovoltaïque. Actuellement, il y a environ 450 enquêtes par an sur la région Adour-Gascogne dont 120 pour les seules Pyrénées-Atlantiques. Il ne peut pas y avoir de recours sur l'enquête publique mais uniquement contre la décision. Les contentieux administratifs croissent sans cesse et ont doublé depuis 10 ans. D'où l'importance du rôle neutre du commissaire-enquêteur.

du tribunal administratif de Pau) et 131 adhèrent à la compagnie des commissaires-enquêteurs Adour-Gascogne (CCEAG).

Comment s'adapte-il à l'évolution des textes légaux ?

Les textes légaux évoluant sans cesse, les commissaires-enquêteurs se doivent de se former et c'est pour cela que la CCEAG organisait le 8 juin une session, qui s'est déroulée à la salle du lac à Lourenties, sur le thème de l'eau, avec visite des installations techniques du barrage du Gabas. Ils peuvent ainsi remplir leur rôle dans des enquêtes sensibles concernant par exemple le traitement des déchets, les élevages ou les zones constructibles. C'est le tribunal administratif qui désigne le commissaire en fonction de l'enquête, et Yves Madec, Président de ce tribunal, assiste à toutes les séances de formation afin d'apporter les éclairages indispensables au bon déroulement des enquêtes. ■
1) Des avis régulièrement publiés dans nos colonnes, notamment.